

# Une famille, deux pensions

Susan Poulin

À cours du dernier quart de siècle, la proportion de familles composées de deux conjoints mariés ayant tous deux un emploi a augmenté de façon phénoménale. En 1994, dans 71 % des familles comptant des conjoints d'âge actif, les deux conjoints travaillaient, comparativement à seulement 34 % en 1967 (Moore, 1989). Cette tendance a transformé bien des aspects de la vie familiale, y compris la situation financière. Et le mode de vie des couples actifs aujourd'hui aura probablement d'importantes répercussions sur le revenu des familles de retraités de demain. Mais on n'a peut-être pas encore mesuré toute l'ampleur de ce phénomène.

Divers facteurs permettent d'expliquer le lien entre le travail et la retraite : bien que seulement 40 % à 50 % des travailleurs bénéficient d'un régime de pension d'employeur (Frenken et Maser, 1992), la présence de deux soutiens de famille signifie, toutes choses égales d'ailleurs, qu'une plus grande proportion de couples retraités toucheront des prestations de deux régimes de pension. En outre, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) dépendent directement des antécédents professionnels. Si les deux conjoints ont exercé un travail rémunéré, ils sont tous deux admissibles aux prestations du RPC/RRQ. Qui plus est, du moins en principe, plus leur rémunération est élevée pendant leurs années actives, plus ils ont de chances de disposer d'un

---

*Susan Poulin est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-0086.*

## Définitions

Dans les familles dont il est ici question, à la fois l'époux et l'épouse sont présents et tous deux sont âgés d'au moins 65 ans. Bien qu'il soit probable que les deux conjoints soient à la retraite, l'un d'entre eux ou les deux peuvent être encore sur le marché du travail.

Dans la présente étude, **revenu de pension privé** désigne tout revenu provenant d'un régime de pension d'employeur (régime enregistré de pension ou REP), d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)<sup>1</sup> ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Les familles sont classées selon le nombre de pensionnés qu'elles comptent. Une **famille à deux pensionnés** est constituée de deux conjoints recevant chacun une pension d'un régime privé. Une **famille à un seul pensionné** ne compte qu'un seul des conjoints recevant une telle pension.

revenu pour faire des placements et en particulier pour posséder une maison et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

En se fondant sur les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (voir *Sources des données*), le présent article compare les familles époux-épouse à deux pen-

Dans une **famille sans pensionné**, aucun des conjoints touche un tel revenu, bien qu'un autre membre de la famille puisse en toucher un, ce qui explique que la famille peut avoir un revenu de pension d'un régime privé autre que zéro.

Le **revenu de pension de l'État** est versé par le gouvernement aux personnes qui ont cotisé au régime de pensions de l'État (Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec, RPC/RRQ) tout au cours de leur vie professionnelle. Dans le présent article, les prestataires du RPC/RRQ n'ont toutefois pas été considérés dans la détermination du nombre de pensionnés que compte la famille. Toutefois, ces prestataires ont été pris en considération dans un exemple d'analyse plus élargie (voir *Le RPC/RRQ élargit la proportion de familles à deux pensionnés*).

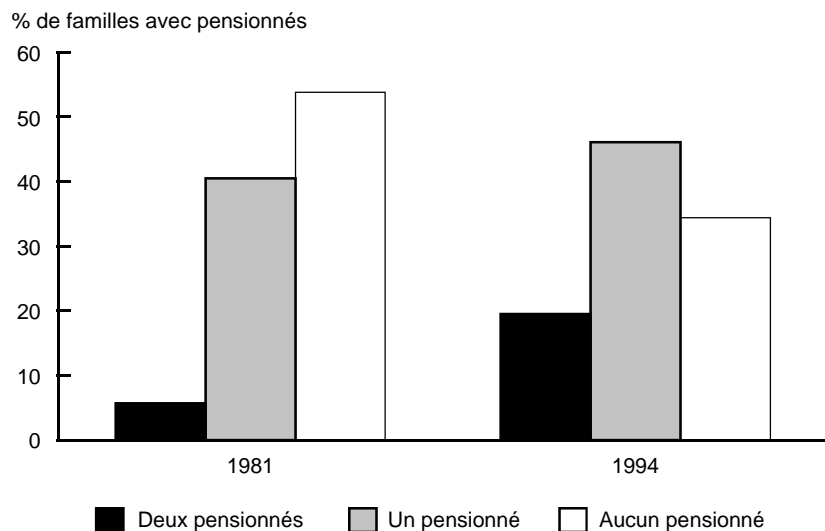
sionnés aux familles où seul l'un des conjoints est pensionné et à celles dont aucun des conjoints n'est pensionné. L'exercice vise à déterminer quelle est l'incidence des régimes de retraite privés et des régimes de pension d'État sur le revenu des personnes âgées au Canada (voir *Définitions*).

## Sources des données

La plupart des données de la présente analyse sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1982, 1994 et 1995. Il s'agit d'une enquête annuelle menée à titre de supplément à l'Enquête sur la population active conduite chaque mois, supplément qui permet de collecter des renseignements sur le revenu pour l'année précédente. Cette source exclut les familles qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, les gens en institution et les membres de familles vivant dans des

réserves indiennes. Les chiffres présentés ici sont fondés sur des données qui ont été révisées récemment afin de concorder avec les données du Recensement de 1991; ils ne correspondent donc peut-être pas aux données publiées antérieurement dans les études concernant l'Enquête sur les finances des consommateurs. L'Enquête sur l'équipement ménager est la source utilisée pour la section traitant de la valeur de la propriété. (Les montants sont exprimés en dollars de 1994.)

## Graphique

**La proportion de familles à deux pensionnés \* a triplé.**


Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* Désigne une famille dont les deux conjoints touchent une ou plusieurs pensions d'un régime privé (voir Définitions).

**Croissance des familles à deux pensionnés**

Parmi les familles époux-épouse où les deux conjoints sont âgés, y compris les couples en union libre, on observe depuis le début des années 80 une progression marquée des familles à deux pensionnés. Leur proportion est passée de 6 % en 1981 à 20 % en 1994. Cette tendance s'inscrit dans le contexte de la forte augmentation de tous les genres de familles de pensionnés au cours de la décennie. Le nombre de familles à un pensionné a également augmenté. En 1981, plus de la moitié des familles âgées ne comptaient pas de pensionnés; en 1994, près de la moitié en comptaient au moins un (graphique).

Les familles à deux pensionnés sont aussi réparties plus également entre les groupes d'âge avancé. En 1981, de l'ensemble des familles où

Tableau 1

**Revenu moyen \* reçu par les familles selon leur participation à un régime de pension privé et la réception de prestations du RPC/RRQ**

	1981			1994		
	Nombre de familles	Revenu moyen	% de familles	Nombre de familles	Revenu moyen	% de familles
	en milliers	\$		en milliers	\$	
<b>Ensemble des familles de pensionnés</b>	<b>441</b>	<b>33 200</b>	<b>100</b>	<b>748</b>	<b>38 900</b>	<b>100</b>
Deux pensionnés	25	50 400	6	146	56 200	20
Un pensionné	178	35 400	40	344	39 700	46
Deux conjoints prestataires du RPC/RRQ	43	38 900	10	187	41 300	25
Un seul conjoint prestataire du RPC/RRQ	114	35 300	26	153	37 600	20
Aucun pensionné	237	29 700	54	257	27 900	34
Deux conjoints prestataires du RPC/RRQ	45	35 900	10	121	31 400	16
Un seul conjoint prestataire du RPC/RRQ	120	30 900	27	110	25 500	15
Aucun conjoint prestataire du RPC/RRQ	73	24 000	16	27	21 900	4

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Nota : Une ventilation complète des familles à deux pensionnés et des familles à un pensionné n'est pas présentée parce que les échantillons sont trop faibles pour donner des estimations fiables. Environ 90 % de la population active participait au RPC/RRQ. Par conséquent, dans la plupart des familles à deux pensionnés, les deux conjoints touchent des prestations du RPC/RRQ.

\* Désigne les revenus de toutes les sources et de tous les membres de la famille. Les montants sont en dollars de 1994.

le mari était âgé de 65 à 69 ans, 10 % étaient des familles à deux pensionnés. Ce pourcentage était deux fois plus élevé que ce qu'il était susceptible d'être dans le cas de maris d'âge plus avancé. Cependant, 13 ans plus tard, le pourcentage de familles à deux pensionnés avait augmenté de façon spectaculaire : il a doublé dans le groupe des 65 à 69 ans, quadruplé dans les groupes de 70 à 74 ans et de 80 ans et plus, et septuplé dans le groupe des 75 à 79 ans (passant de 3 % à 21 %). En 1981, on comptait beaucoup plus de familles à deux pensionnés dans les groupes moins âgés; en 1994, les familles dont les conjoints étaient plus âgés les rattrapaient.

### Large écart de revenus compte tenu du nombre de pensionnés

En 1994, les familles à deux pensionnés ont enregistré le revenu familial le plus élevé, soit un revenu moyen de 56 200 \$. Les familles qui ne comptaient ni pensionné ni prestataire du RPC/RRQ se sont trouvées au bas de l'échelle, avec un revenu moyen de 21 900 \$ (tableau 1). La même tendance générale a été observée en 1981, mais l'écart n'était pas aussi marqué. Les familles à un pensionné ont réalisé au cours de ces deux années un revenu moyen qui se rapprochait plus de celui des familles sans pensionné que de celui des familles à deux pensionnés. Seules les familles sans pensionné (avec ou sans prestataire du RPC/RRQ) ont vu leur revenu réel diminuer entre 1981 et 1994.

Comme on pouvait s'y attendre, les prestations du RPC/RRQ, même si un seul des conjoints les reçoit, ont pour effet d'accroître le revenu familial moyen. En 1994, les familles à un pensionné comptant un prestataire du RPC/RRQ ont touché un revenu moyen de 37 600 \$; les familles qui en comptaient deux ont reçu en moyenne 41 300 \$.

### Le RPC/RRQ élargit la proportion de familles à deux pensionnés

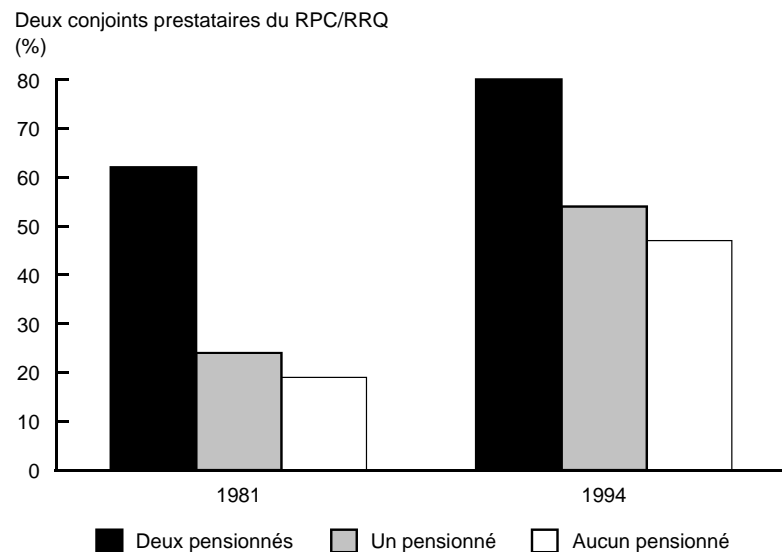
La participation au RPC/RRQ, régime instauré en 1966, est obligatoire pour presque toutes les personnes qui travaillent. De nombreuses familles qui ne répondent pas à notre définition de familles à deux pensionnés auraient été prises en compte si la définition englobait le RPC/RRQ. Le pourcentage de familles à deux pensionnés serait ainsi beaucoup plus élevé : il s'agirait de 27 % des familles en 1981 et de 62 % en 1994. La présence accrue des femmes sur le marché du travail en est la principale explication.

En 1994, dans plus de la moitié des familles dont seulement l'un des conjoints participait à un régime de pension privé, les deux conjoints recevaient des prestations du RPC/RRQ et, en ce sens, sont des familles à deux pensionnés. De plus, pour

47 % des familles où aucun des conjoints ne participait à un régime de pension privé, les deux conjoints recevaient des prestations du RPC/RRQ.

Dans seulement 80 % des familles où les deux conjoints bénéficient d'un régime de pension privé, les deux touchent aussi des prestations du RPC/RRQ. Or, on s'attendrait à ce que ce pourcentage soit plus élevé. Cependant, comme les régimes de pension privés englobent ici les REER, les femmes qui n'ont pas été sur le marché du travail mais dont le mari a cotisé à leur REER recevraient des prestations d'un régime de pension privé, mais non du RPC/RRQ (l'incidence des REER sera analysée de façon plus approfondie plus loin dans l'article).

### Les familles à deux pensionnés sont plus susceptibles de toucher des prestations du RPC/RRQ.



Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Les familles n'ayant aucun revenu de pension (privé ou RPC/RRQ) sont de moins en moins nombreuses : en 1994, elles ne représentaient plus que 4 % des familles

comptant des pensionnés, contre 16 % en 1981. Un pourcentage croissant de familles reçoivent des pensions liées au travail, tant de régimes privés que d'État.

## Le nombre de pensionnés détermine les sources de revenu

La plupart des familles à deux pensionnés ont joui d'un double revenu à un moment de leur vie<sup>2</sup>. Elles ont probablement fait plus de placements, acheté des maisons de plus grande valeur, etc. Les familles qui comptent un pensionné ou aucun ont peut-être fait davantage appel aux prestations de l'État ou à d'autres sources de revenu, et elles continuent peut-être de le faire. Le cas échéant, la dépendance des familles âgées envers les différentes sources de revenu<sup>3</sup> peut varier selon leur situation. Pour souligner les différences dans la composition des revenus, on compare ici les familles à deux pensionnés avec les familles sans pensionné ni prestataire du RPC/RRQ. (Pour plus de renseignements concernant la composition du revenu selon le nombre de pensionnés de la famille, voir *Annexe*).

Les familles à deux pensionnés tiraient en moyenne 12 900 \$, ou 26 % de leur revenu total, de régimes de pension privés en 1981. En 1994,<sup>4</sup> le revenu de pension moyen avait monté à 21 600 \$, ou 38 % du revenu familial (tableau 2). Dans le cas des familles sans pensionné, les transferts du gouvernement représentaient 70 % du revenu, tandis qu'ils n'en représentaient que 61 % en 1981.

En 1994, les deux groupes recevaient encore un certain revenu d'emploi, revenu qui en proportion du revenu total était un peu plus élevé dans le cas des familles sans pensionné (11 %) que dans celui des familles à deux pensionnés (7 %). Le revenu moyen provenant de l'emploi est toutefois plus élevé pour ces dernières (3 800 \$ contre 2 400 \$). Environ 17 % des familles à deux pensionnés touchent des revenus d'emploi, contre 13 % des familles sans pensionné. Si l'on exclut du groupe des familles

Tableau 2  
Revenu moyen et répartition en pourcentage du revenu des familles à deux pensionnés et des familles sans pensionné

	Deux pensionnés			Aucun pensionné et sans RPC/RRQ		
	Revenu moyen	Part du revenu total	Familles ayant cette source	Revenu moyen	Part du revenu total	Familles ayant cette source
	\$	%	%	\$	%	%
<b>1981 (Ensemble des sources)</b>	<b>50 400</b>	<b>100</b>		<b>24 000</b>	<b>100</b>	
Revenu d'emploi	6 800	14	33	5 000	21	23
Régime de pension privé	12 900	26	100	--	--	-
RPC/RRQ	5 900	12	96	--	--	-
Placements	14 600	29	91	4 000	17	52
Transferts du gouvernement	9 100	18	100	14 700	61	98
Autres	1 000	2	16	300	1	4
<b>1994 (Ensemble des sources)</b>	<b>56 200</b>	<b>100</b>		<b>21 900</b>	<b>100</b>	
Revenu d'emploi	3 800	7	17	2 400	11	13
Régime de pension privé	21 600	38	100	-	-	-
RPC/RRQ	9 600	17	98	--	--	-
Placements	10 500	19	86	2 600	12	38
Transferts du gouvernement	10 000	18	100	15 300	70	100
Autres	700	1	12	1 600	7	16

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Nota : Les moyennes sont celles de la famille entière et de l'ensemble des familles de chaque catégorie (y compris les familles n'ayant aucun revenu de cette source). Les montants sont en dollars de 1994.

à deux pensionnés celles qui touchent des revenus d'emploi, le revenu moyen baisse de 13 %. Dans la catégorie des familles sans pensionné (ni prestataire du RPC/RRQ), le revenu moyen diminue de 11 %.

Les personnes aux revenus d'emplois les plus élevés sont plus susceptibles de participer à des régimes de pension privés que celles dont les revenus sont plus faibles (Frenken et Maser, 1992). Étant donné que les personnes dont les gains sont plus élevés disposent en principe d'un revenu discrétionnaire supérieur, les familles à deux pensionnés ont des revenus de placements beaucoup plus élevés. En 1994, ces revenus s'élevaient à 10 500 \$ (ou 19 % du total), par

rapport à 2 600 \$ dans le cas des familles sans pensionné (12 % du total). Quelque 86 % des familles à deux pensionnés avaient des revenus de placements, contre 38 % des familles sans pensionné ni prestataire du RPC/RRQ. Dans le groupe des familles sans pensionné, celles qui n'avaient pas fait de placements ont déclaré un revenu moyen de 19 600 \$, en regard de 25 700 \$ pour celles qui avaient des placements.

La composition du revenu des familles comptant des pensionnés a quelque peu changé entre 1981 et 1994. Pour les familles à deux pensionnés, la part des revenus de pension (y compris les REER) dans le revenu total a augmenté, passant de 26 % à 38 %; la cause en serait

vraisemblablement les investissements accrus dans les REER et les montants plus élevés des pensions en raison de plus longues périodes de cotisation. Dans le cas des familles sans pensionné, le plus grand changement s'est produit dans l'apport du revenu d'emploi au revenu total : celui-ci a reculé de 10 points de pourcentage. Cependant, les transferts du gouvernement ont augmenté de 9 points, de même que les revenus «d'autres»<sup>5</sup> sources (6 points).

### **Les REER : un monde de différence**

Les REER ont pour but d'offrir aux travailleurs autonomes et aux salariés qui n'adhèrent pas à un régime de pension d'employeur un allègement fiscal «équivalent» applicable à l'épargne-retraite<sup>6</sup>. Institués en 1957, les REER ne sont devenus un instrument d'épargne populaire qu'au milieu des années 80. Même en 1986, année où les plafonds des cotisations ont été relevés, seul un contribuable sur cinq y cotisait et la cotisation moyenne était faible (Frenken, 1990).

Afin de comparer les concepts sur un même pied à travers le temps, les données présentées jusqu'ici étaient fondées sur l'ensemble des revenus de pension. Mais comme les données sur les rentes des REER et les retraits des FERR sont recueillies à part des prestations de régimes de pension d'employeur depuis 1993, il serait utile d'évaluer si une étude limitée à la croissance des pensions d'employeur donnerait lieu à des résultats différents.

Lorsqu'on soustrait les rentes des REER et les FERR du revenu de pension pour 1994, le pourcentage de familles à deux pensionnés baisse de façon dramatique, passant de 20 % à 12 % (même si la proportion de familles à un pensionné demeure constante). Il s'agit d'une diminution de près de

60 000 familles. Le nombre accru de familles à deux pensionnés tient de toute évidence à l'engouement manifesté récemment à l'égard des REER<sup>7</sup> autant qu'il tient à la croissance des régimes de pension d'employeur. Le taux de participation des femmes aux REER est passé de 6 % en 1979 à 19 % en 1989 (Frenken, 1991). Les conséquences de cette croissance ne seront vraisemblablement pas tangibles avant la fin des années 80 ou le début des années 90, de telle sorte que même si on ne peut pas dissocier REER et régimes de pension pour les années antérieures à 1993, les données pour 1981 ne seront sans doute pas touchées de façon significative.

En 1994, le revenu moyen des familles à deux pensionnés touchant des rentes de REER et des retraits de FERR était de 61 200 \$; sans REER ni FERR, le revenu n'était que de 46 400 \$. Comme on pouvait s'y attendre, les prestations tirées des REER ou des FERR représentaient 58 % de cet écart<sup>8</sup>.

### **L'accession à la propriété d'une maison et sa valeur**

Le fait de posséder une maison joue également un rôle important dans la situation financière des pensionnés. Si les deux conjoints ont travaillé, le couple peut posséder une maison de grande valeur. En 1994, la plupart des familles retraitées (82 %) étaient propriétaires de leur maison, lesquelles étaient libres d'hypothèque dans 87 % des cas.

Au total, 90 % des familles à deux pensionnés possédaient une maison (dont 85 % sans hypothèque). Même si un plus faible pourcentage de familles sans pensionné ou à un seul possédaient une maison (80 %), la proportion de celles qui avaient liquidé l'hypothèque était plus élevée (88 %).

La valeur nette de la maison était la plus élevée dans le cas des familles sans pensionné. En 1994, la

valeur marchande moyenne d'une maison libre d'hypothèque<sup>9</sup> appartenant à une famille à deux pensionnés était de 152 000 \$. La valeur correspondante pour les autres familles était sensiblement comparable (158 000 \$). Malgré un revenu plus élevé, les familles à deux pensionnés ne possédaient pas pour autant de maisons libres d'hypothèque de plus grande valeur.

### **Évolution future des familles à deux pensionnés**

Bien que leur proportion n'ait été que de 20 % en 1994, les familles à deux pensionnés étaient alors nettement plus nombreuses qu'elles ne l'étaient 13 ans auparavant. Cette tendance se maintiendra-t-elle? Il est difficile de le prévoir, mais les facteurs suivants sont pertinents. Le taux de participation des femmes aux régimes de pension de l'employeur est passé de 36 % à 42 % des salariés de 1982 à 1992; cette hausse est largement due à la présence accrue des femmes dans les industries où un grand nombre de travailleurs bénéficient traditionnellement d'un régime de pension de l'employeur. Ce mouvement a commencé à ralentir au début des années 90, bien que les fortes hausses des années 70 et 80 continueront à avoir des répercussions sur le pourcentage de familles à deux pensionnés pour des années à venir.

Les employeurs ont maintenant recours à des mécanismes moins coûteux, comme les REER collectifs (Frenken, 1996). Cela ne change en rien le nombre de familles à deux pensionnés conformément à la définition qui a été retenue dans la présente analyse. On assistera toutefois à une diminution appréciable tant du nombre de familles disposant de deux REP que du revenu moyen des familles de retraités. En outre, à l'heure actuelle, ce sont les PME qui créent de l'emploi et, en général, elles

n'offrent pas de régimes de pension. Par contre, l'adoption de mesures législatives permettant l'acquisition des droits après deux années de participation à un régime de pension privé et autorisant les travailleurs à temps partiel à y participer devrait contribuer à l'essor de ce genre de régimes (Galarneau, 1991). □

### ■ Notes

1 Les retraits de fonds des REER sont exclus parce qu'ils ne font que réduire l'épargne.

2 Les familles de pensionnés n'étaient pas nécessairement toutes composées de deux personnes ayant touché un revenu. Par exemple, les conjoints qui se sont remariés et qui reçoivent une prestation de survivant des suites du décès d'un conjoint précédent n'ont peut-être jamais eu à travailler.

3 Les sources de revenu sont celles de la famille et non seulement celles des conjoints.

4 Depuis 1993, les données sur les revenus provenant des rentes des REER et des retraits des FERR sont recueillies séparément. Par conséquent, les revenus tirés de ces deux sources ont été considérés comme un revenu de pension afin que le concept d'un tel revenu soit uniforme tout au cours de l'analyse.

5 Les autres sources de revenu englobent notamment les allocations de retraite, les indemnités de cessation d'emploi, les prestations d'assurance-salaire, les chèques de soutien du revenu, les prestations d'invalidité d'un régime d'assurance privé, les paiements de la Société d'aide à l'enfance, les bourses d'études et les bourses de perfectionnement.

6 Les cotisations salariales à des régimes enregistrés de pension (REP) ont toujours été déduites du revenu. C'est pourquoi la participation aux REP réduit le plafond des cotisations aux REER.

7 Bien que la proportion de travailleurs participant à un REP ait peu changé de 1983 à 1993 (environ 35 %), la proportion de ceux qui participent à des REER a presque doublé au cours de la même période, passant de 18 % à 35 %.

8 La valeur moyenne d'une rente de REER ou de FERR pour les familles à deux pensionnés touchant un tel revenu était de 8 600 \$. Par contre, si on considère l'ensemble des familles à deux pensionnés, la valeur moyenne est de 5 700 \$, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport aux 4 800 \$ de l'année précédente.

9 Dans le présent article, on se limite aux familles qui n'ont pas d'hypothèque, car l'Enquête sur l'équipement ménager, dont est tirée la valeur marchande, ne recueille pas de données sur le montant impayé des hypothèques, dont on devrait tenir compte, à strictement parler. De plus, très peu de propriétaires âgés ont une hypothèque (10 %).

### ■ Documents consultés

FRENKEN, H. «Régimes de retraite : le vrai et le faux» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 8, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1996, p. 25-28.

---. «Les femmes et les REER» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 3, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1991, p. 10-16.

---. «Les REER : une aide fiscale à l'épargne-retraite» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 2, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1990, p. 9-21.

FRENKEN, H. et K. MASER. «Les régimes de pensions d'employeur – qui y participe?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 4, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 9-14.

GALARNEAU, D. «Femmes à l'approche de la retraite» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 30-42.

MOORE, M. *Les caractéristiques des familles comptant deux soutiens*, n° 13-588-MPB, n° 3 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1989.

STATISTIQUE CANADA. *Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique*, n° 74-507-XPB au catalogue, Ottawa, 1996.

---. *Régimes de pension au Canada : 1<sup>er</sup> janvier 1992*, n° 74-401-XPB au catalogue, Ottawa, 1994.

**Annexe**

**Composition du revenu des familles selon le nombre de pensionnés**

	Revenu d'emploi *		Régime de pension privé **		RPC/RRQ		Placements		Transferts du gouvernement †		Autres ††		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Revenu moyen de 1981 (\$ de 1994)</b>														
<b>Ensemble des familles de pensionnés</b>	<b>5 400</b>	<b>16</b>	<b>3 800</b>	<b>11</b>	<b>3 100</b>	<b>9</b>	<b>8 900</b>	<b>27</b>	<b>11 600</b>	<b>35</b>	<b>400</b>	<b>1</b>	<b>33 200</b>	<b>100</b>
Deux pensionnés	6 800	14	12 900	26	5 900	12	14 600	29	9 100	18	1 000	2	50 400	100
Un pensionné	4 000	11	7 500	21	3 700	10	9 200	26	10 400	29	600	2	35 400	100
Deux conjoints prestataires du RPC/RRQ	3 800	10	8 800	23	6 100	16	9 400	24	9 600	25	1 200	3	38 900	100
Un seul conjoint prestataire du RPC/RRQ	4 600	13	7 400	21	3 500	10	9 200	26	10 300	29	400	1	35 300	100
Aucun pensionné	6 300	21	--	--	2 300	8	8 100	27	12 700	43	300	1	29 700	100
Deux conjoints prestataires du RPC/RRQ	6 700	19	-	-	4 900	14	12 900	36	11 200	31	100	--	35 900	100
Un seul conjoint prestataire du RPC/RRQ	7 000	22	100	--	2 800	9	8 800	28	12 100	39	300	1	30 900	100
Aucun conjoint prestataire du RPC/RRQ	5 000	21	--	--	--	--	4 000	17	14 700	61	300	1	24 000	100
<b>Revenu moyen de 1994</b>														
<b>Ensemble des familles de pensionnés</b>	<b>3 800</b>	<b>10</b>	<b>9 700</b>	<b>25</b>	<b>7 400</b>	<b>19</b>	<b>5 700</b>	<b>15</b>	<b>11 700</b>	<b>30</b>	<b>700</b>	<b>2</b>	<b>38 900</b>	<b>100</b>
Deux pensionnés	3 800	7	21 600	38	9 600	17	10 500	19	10 000	18	700	1	56 200	100
Un pensionné	3 000	8	11 800	30	7 600	19	5 600	14	10 900	27	800	2	39 700	100
Deux conjoints prestataires du RPC/RRQ	3 600	9	12 200	30	9 200	22	4 900	12	10 700	26	700	2	41 300	100
Un seul conjoint prestataire du RPC/RRQ	2 200	6	11 400	30	6 000	16	6 100	16	11 400	30	600	2	37 600	100
Aucun pensionné	4 800	17	--	--	5 700	21	3 100	11	13 800	49	400	2	27 900	100
Deux conjoints prestataires du RPC/RRQ	6 300	20	--	--	8 200	26	3 600	11	13 100	42	300	1	31 400	100
Un seul conjoint prestataire du RPC/RRQ	3 700	14	--	--	4 500	18	2 700	11	14 200	56	400	1	25 500	100
Aucun conjoint prestataire du RPC/RRQ	2 400	11	-	-	--	--	2 600	12	15 300	70	1 600	7	21 900	100

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* Comprend les salaires et traitements, la solde des militaires et le revenu d'un travail autonome.

\*\* En 1994, les revenus associés aux régimes de pension privés constituaient la somme de deux composantes sur le questionnaire, c'est-à-dire les pensions et les REER. Pour les années antérieures à 1993, le revenu de pension n'était demandé qu'en une seule question.

† Ne comprend pas le RPC/RRQ. Comprend tous les crédits du gouvernement : crédit d'impôt pour enfant, sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, prestations d'assurance-chômage, aide sociale et indemnités pour accident de travail.

†† Voir note n° 5.